

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le lundi 5 août 2024 à 19 h 30 en présentiel ainsi qu'en vidéoconférence, sur la demande de dérogation suivante :

Nature et effet :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone agricole 91A du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet. Il s'agit du lot portant le numéro cadastral 4 741 733.

Dérogation mineure

La demande vise à déroger aux exigences de l'article 18.1 du règlement de zonage concernant les dispositions relatives aux installations d'élevage. Ainsi, dans le cadre du projet de construction d'un nouveau poulailler, il y a une augmentation des unités animales, ce qui augmente les distances séparatrices envers les maisons voisines à 120,8 m. Deux (2) maisons (maison n° 317 et maison n° 327) ne respectent pas la distance requise puisqu'elles sont situées respectivement à 76 m et à 88 m du poulailler le plus près. Une dérogation mineure pour les distances séparatrices d'odeurs agricoles est demandée.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 3.12 du règlement de zonage (Grille des spécifications), notamment la note 9 concernant les normes d'implantation qui s'appliquent en zones agricoles (A), les poulaillers existants et projeté ne respectent pas les marges de recul avant et latéral respectivement de 30 m et 10 m. C'est pourquoi une dérogation pour les marges de recul est aussi demandée.

Identification du site concerné :

- Adresse : 319, chemin des Belles-Amours
- Numéro de lot : 4 741 733

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ISLET, CE 15 JUILLET 2024.



Lise Caron
Directrice générale greffière-trésorière
adjointe par intérim